Les distinctions honorifiques aux membres méritants
Octroi par la Fédération

Nom de la distinction	Conditions d'appartenance	Conditions de Durée	Autres conditions	Modalités de demande	Conditions d'obtention	Obtention
Abeille Grand'Or	Pour les membres d'organismes adhérents ou de la Fédération ayant servi au travers d'actes et d'action exemplaires et méritoires	10 ans minimum	Caractère exceptionnel max 5 médailles/an	Le Président de l'organisme adhérent adresse la demande au Président de la Fédération par le formulaire approprié et expose les motifs qui ont été retenus par le comité de l'organisme adhérent pour effectuer cette demande cf document	Validation par le comité de la Fédération	Diplôme et médaille Remise lors d'une AG ordinaire, d'une réunion ou AG de l'organisme adhérent, au domicile Remise par le Président de la Fédération ou autre personne désignée Un discours des motifs d'octroi sera fait
Pasteur Frédéric Bastian	Pour les membres des organismes adhérents ou de la Fédération		Être titulaire de l'Abeille d'Or max 2 médailles/an	Demande écrite par les organismes adhérents au Président de la Fédération sur papier libre avec justification, motivation Au comité fédéral	Validation par le comité de la Fédération	Diplôme et médaille numérotée et nominative Remise par le Président de la Fédération ou autre personne désignée Un discours des motifs d'octroi sera fait
	Sans condition pour des mérites exceptionnels de nature à promouvoir ou défendre				Validation par le Comité de la Fédération après consultation des membres lors d'une AG	